

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENÇA

Département des
HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

DELIBERATION N°31-2023

Séance du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 23 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents : M. ALLAUD Laurent, Mme BLANC-POUILLARD Brigitte, M. BOCCOZ Yves, M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Frédéric, M. NOMIUS Jean-Pierre, Mme PESCIO Patricia, M. ROBERT Joël, Mme ROBERT Valérie, Mme STEFANI Noëlle, M. THOMASSIN Gilles

Secrétaire de séance : Mme ROBERT Valérie.

Objet : **Retrait de la délibération n°30-2023 portant sur les tarifs de l'eau 2023**

Par délibération du 29 août 2023, le conseil municipal de Lardier et Valença approuvait la modification du prix de l'eau potable 2023.

Toutefois par courrier du 12 septembre 2023, les services du contrôle de légalité de la préfecture des Hautes-Alpes ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération portant sur l'augmentation du tarif de l'eau potable 2023, en arguant que les tarifs décidés par la commune ne répondaient pas aux critères de l'arrêté interministériel du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume consommé.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération d'approbation de l'augmentation des tarifs de l'eau 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **Décide** de retirer la délibération portant sur l'augmentation du tarif de l'eau 2023 n°30-2023 du 29 août 2023.

Ainsi fait à Lardier et Valença, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Rémi COSTORIER

